

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le sept mai à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle des fêtes municipale,

Date de la convocation : 30 avril 2021

Étaient présents : LE GRAET Karine, CARRIER Jean, DELHOMEZ Sylvie, PERON Samuel, LE PIVER Alan, COLLET Philippe, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, Jeanne BOBO, LE COZLEER Magalie, LE GONIDEC Jérémy, LE GONIDEC Julie, EON Catherine

Absente : GRANAL Delphine

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Secrétaire de séance : Jean CARRIER

Madame le Maire présente la lettre de démission de M. HUCHET aux membres du Conseil Municipal,

Madame le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour du conseil municipal et une motion de soutien :

Choix des entreprises : grands arbres, rampes,

Motion de soutien aux acteurs culturels

Les membres autorisent à l'unanimité de délibérer sur ces points.

2021-05-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2021,

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2021-05-02- DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention déposées en mairie par les associations :

Nom	Adhérents/ élèves	Subvention 2020	Propositions subv 2021
Associations d'Yvias			
Club du Leff		200,00 €	200,00 €
Société de chasse		200,00 €	200,00 €
Comité de Jumelage		200,00 €	200,00 €
Anciens combattants		200,00 €	200,00 €
Amicale laïque RPI		200,00 €	200,00 €
Troupe théâtrale		200,00 €	200,00 €
Sous-Total			1 200,00 €
Associations sportives canton			
Athlétisme Paimpol	5	30 € (3 adhérents)	50
ECPP (cyclisme)	0	40 € (4 adhérents)	
Cirque en flotte	3	20 € (2 adhérents)	30
ELAN Basket	3		30
Rugby Paimpol	3		30
Rugby Club St Briec	2	30 € (3 adhérents)	20
Amicale Laïque Plehedel			
Tennis Club plouezec	3	20 € (2 adhérents)	30
Twirling Les Alizées	3	40 € (4 adhérents)	30
CSAL Handball	5	50 € (5 adhérents)	50
Paimpol Goelo Judo	1	50 € (5 adhérents)	10
Tregor Goelo Athlétisme	1		10
École de danse	1		10
Sous-Total			300,00 €
Établissements scolaires			
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	6	80 € (8 élèves)	60
Collège St Joseph Asso sportive	9	70 € (7 élèves)	90
Bâtiment CFA	1	10 € (1 élève)	10
Sous-Total			160,00 €
Associations Sociales			
Donneurs de Sang du Goelo		100,00 €	100,00 €
VMEH Paimpol		50,00 €	50,00 €
CASCI	3	150,00 €	100,00 €
Naître et Bien-être Hôpital Paimpol			
Ligue contre le cancer		100,00 €	100,00 €
AMF Téléthon			
Via Santé Mali-Paimpol			

APF France Handicap			
Secours catholique			
AFSEP (scléroses en plaques)			
Leucémie espoir 22		30,00 €	
Secours populaires			
Croix rouge			
Rêves de Clown		100	100,00 €
CIDFF			
France Adot22		100,00 €	100,00 €
FAVEC22 (conjoint survivants survivants et parents d'orphelins)		50,00 €	50,00 €
Pierre LE BIGAUT		30,00 €	30,00 €
Asso Laryngectomisés de la voix			
Sous-Total			630,00 €
Association sécurité			
Prévention routière			
Protection civile		76,50 €	76,50 €
Sous-Total			76,50 €
Patrimoine/Environnement			
Fondation du Patrimoine		75,00 €	75,00 €
Eau et rivières			
Comice agricole		100,00 €	100,00 €
Sous-Total			175,00 €
Total			2 541,50 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer une somme de 2 541,50 € pour les diverses subventions sollicitées en amont.

2021-05-03- FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ AUX COMMUNES SANS ÉCOLE,

L'article L.212.8 du code de l'éducation prévoit une participation de la commune de résidence aux frais de scolarisation.

Mme Le Maire souligne que cette année cinq enfants sont concernés :

- 2 enfant de la Commune du Faouët
- 2 enfants de la Commune de Lanleff
- 1 enfant de la Commune de Lannebert

A noter, que le montant de cette participation pour l'année scolaire 2019-2020 était de 514€/enfant/année scolaire et que le coût de la vie à augmenter de 1,2%.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent à l'unanimité d'instaurer une participation de 524 € aux Communes sans école.

Un titre sera émis à terme échu (en fin d'année scolaire).

2021-05-04- CHOIX DES ENTREPRISES : CURAGE

Rapporteur : M. LE PIVER Alan

La municipalité procède tous les ans à des travaux de curage sur la commune.
Le 13 mars dernier, 3 devis ont été sollicités, seule une offre nous est parvenue :

Entreprises	Montant H.T. du ml	Montant T.T.C
Armor Argoat	Pas de retour	
Goëlo TP	0,50 €	0,60 €
LBPT	Pas de retour	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retenir l'entreprise Goëlo TP pour un montant de 0,50 € HT du ml.

2021-05-05- CHOIX DES ENTREPRISES : ELAGAGES-BANQUETTE

Rapporteur : M. LE PIVER Alan

La municipalité procède tous les ans à des travaux d'entretien des banquettes sur la commune.
Le 20 mars dernier, 3 devis ont été sollicités, 2 offres nous sont parvenues :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
Entreprise LE GOFF	8 380,00 €	10 056,00 €
Goëlo TP	8 159,25 €	9 791,10 €
Ets COLLET	Pas de retour	

Suite à la commission travaux réunie le 05 mai dernier, il est proposé de retenir l'entreprise GOELO TP.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Goëlo TP pour un montant de 8 159,25 € HT.

2021-05-06- CHOIX DES ENTREPRISES : ELAGAGES DES GRANDS ARBRES

Rapporteur : M. LE PIVER Alan

La municipalité a réalisé un diagnostic approfondi de grands arbres sur la commune.
Il est nécessaire de procéder à l'élagage de certains de ces arbres.

3 devis ont été parvenus :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
Marc ROBIN	6 890,00 €	8 268,00 €
SARL AAP PAYSAGE (allainguillaume paysage)	2 000,00 €	2 400,00 €
Brigand Presse Paysage	2 699,91 €	3 238,92 €

Suite à la commission travaux réunie le 05 mai dernier, il est proposé de retenir la SARL AAP Paysage pour un montant de 2 000,00 € H.T.

A est noté que tout incident ou dégradations engendrés par ces travaux, seront à la charge de l'entreprise.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour et une abstention de retenir la SARL AAP Paysage pour un montant de 2 000,00 € H.T. soit 2400,00 € T.T.C.

2021-05-07- CHOIX DES ENTREPRISES : RAMPES EGLISE

Rapporteur : M. LE PIVER Alan

La municipalité souhaite remplacer la rampe d'accès sur la descente des marches de l'église pour la sécurité des usagers.

3 devis ont été sollicités, 2 nous sommes parvenus :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
Métal Goëlo	6 974,00 €	8 368,80 €
Entreprise Ropers Erwan	2 080,00 €	2 496,00 €
Entreprise LOPIN	Pas de retour	

Suite à la commission travaux réunie le 05 mai dernier, il est proposé de retenir l'entreprise ROPERS pour un montant de 2 080,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise ROPERS pour un montant de 2 080,00 € H.T. soit 2 496,00 € T.T.C.

2021-05-08- DÉCISION MODIFICATIVE n°1 : COMMUNE,

Rapporteur : M. CARRIER Jean

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider deux opérations budgétaires :

Investissement

Recettes

Chapitre 13 article 1311

État et établissements nationaux -40 000,000 €

Chapitre 13 article 1321

État et établissements nationaux (non amortissable) + 40 000,00 €

Investissement

Dépenses

Chapitre 204 article 2041582

Autres groupements- Bâtiment + 11 932,00 €

Recettes

Chapitre 21 article 2111

Terrains nu - 11 932,00 €

2021-05-09- LIGNE DE TRESORERIE DU BUDGET COMMUNE AU BUDGET COMMERCE :

Rapporteur : M. CARRIER Jean

Vu l'article R2221-70 du CGCT

Vu les Instructions Comptables et Budgétaires M14 et M49

Considérant que ce budget est doté de l'autonomie financière, ce qui a pour conséquence de la trésorerie,

Considérant la nécessité de faire face, sur ce budget, à des dépenses supérieures à la perception des recettes,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,

Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget Commerce d'un montant de 48 379,83 euros .

- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-05-10- DÉCISION MODIFICATIVE n°1 : COMMERCE,

Rapporteur : M. CARRIER Jean

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter cette opération budgétaire:

Fonctionnement

Dépense

Chapitre 022 article 022

Dépense imprévue - 1061,25 €

Chapitre 011 article 6063

Fournitures d'entretien + 1061,25 €

2021-05-11-INFORMATIONS DIVERSES

- MOTION DE SOUTIEN – FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Madame le Maire, informe les élus que l'intersyndicale de la direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor a présenté à travers un courrier du 14 avril 2021, l'avenir du centre des finances publiques.

La fermeture du Centre des finances publiques de Paimpol est prévue en deux temps. Tout d'abord, le service des impôts des particuliers et le service des impôts des entreprises seront transférées à Guingamp le 1er janvier 2022. Ensuite ce sera au tour de la trésorerie le 1er septembre 2022.

La municipalité, à l'unanimité apporte son soutien au maintien du service public de proximité, et souhaite témoigner son appui à travers cette motion.

- MOTION DE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS

Annexe

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : vendredi 28 Mai à 20h00

La séance est levée à 21 h00